



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Education nationale et recherche : budget

Question écrite n° 45123

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des partenaires du monde éducatif quant aux restrictions budgétaires annoncées. Les 5 000 suppressions de postes annoncées pour l'enseignement public (primaire, collèges et lycées) risquent de pénaliser gravement les conditions d'enseignement. La création de 2 700 emplois dans l'enseignement supérieur ne répond que partiellement aux besoins de formation supérieure exprimés par les étudiants. Pourtant les taux d'encadrement sont encore très insuffisants et les besoins insatisfaits demeurent préoccupants dans plusieurs secteurs en raison principalement : de la faiblesse du recrutement des enseignants, d'un recours excessif aux contrats précaires pour pallier l'insuffisance des effectifs en poste ATOS, de l'absence d'efforts budgétaires significatifs pour aménager les rythmes scolaires. L'attente des partenaires du monde éducatif devant une telle incompréhension s'exprime en premier lieu vers la mise en œuvre d'un véritable statut social de l'étudiant. Dans un environnement économique général difficile, la diminution des aides aux familles (suppression des bourses de l'éducation dans les collèges, la réduction à 1 000 francs de l'allocation de rentrée scolaire) renforce les difficultés des familles, certaines d'entre elles devant renoncer à la demi-pension de leurs enfants. Il lui demande en conséquence de lui préciser les mesures envisagées notamment pour 1997 pour répondre aux attentes exprimées.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire de stabilisation des dépenses publiques, le projet de budget pour 1997 du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche progresse de manière significative : avec 47 milliards de francs, l'enseignement supérieur voit son budget augmenter de 5,5 % - c'est la plus forte progression de tous les budgets pour l'année 1997 - et les crédits du ministère de l'Éducation nationale augmentent globalement de 2 % avec 324,2 milliards de francs contre 317,8 milliards de francs en 1996. En dépit de ces contraintes, tous les engagements du nouveau contrat pour l'école et de la réforme de l'université seront respectés. Un récent rapport d'étape au Parlement sur l'application du nouveau contrat pour l'école montre que 94 % des crédits de la loi de programmation ont été réalisés avec 2,36 milliards de francs cumules sur 1995 et 1996. S'agissant des emplois, 85 % des postes programmes sur ces deux années ont été ouverts, soit 4 803 sur 5 643 postes prévus. Ainsi, près de la moitié du total des emplois prévus dans le nouveau contrat pour l'école sont déjà mis en place. Néanmoins, le ministère de l'Éducation nationale participe comme les autres ministères à l'effort de vigilance budgétaire. Globalement, le projet de budget pour 1997 prévoit la création de 1757 emplois de personnels titulaires. Grâce à une meilleure gestion des emplois et des personnels, le fonctionnement du service public d'éducation et les moyens dévolus à l'encadrement et à l'enseignement « devant élèves » ne seront pas mis en cause. De plus, le projet de budget pour 1997 de l'enseignement supérieur prévoit 2 700 créations d'emplois, soit 1 500 emplois d'enseignants et 1 200 emplois d'iatos, complètes par 300 mises à disposition de fonctionnaires d'administration centrale. Ces créations viennent s'ajouter aux 4 000 créations d'emplois dans l'enseignement supérieur en 1996. Ainsi, au total, sur deux ans, l'enseignement supérieure aura pu bénéficier de 7 000 créations d'emplois, la nation n'ayant jamais consenti à

un tel effort dans ce secteur. Dans l'enseignement primaire, la mobilisation des moyens existants, la meilleure gestion des postes et des recrutements, allies a la baisse demographique constatee (- 59 000 eleves cette annee), font que le nombre de classes ouvertes en 1997 sera superieur a celui constate pour 1996. Ces nouvelles conditions demographiques et budgetaires permettent aussi de realiser l'objectif de 25 eleves par classe de maternelle en ZEP a la rentree 1997, d'augmenter les decharges accordees aux directeurs d'ecole, de developper l'enseignement des langues vivantes et de financer le maintien, pour la quatrieme annee consecutive, du moratoire sur la fermeture des classes en milieu rural. Une plus grande attention sera portee aux remplacements, tous effectues par des titulaires. Dans l'enseignement secondaire, les moyens degages permettent de poursuivre la renovation pedagogique du college, tres bien accueillie par la communaute educative et par les eleves (option latin en classe de cinquieme retenue par un eleve sur quatre, etudes dirigees, etc.) et de mettre en place au lycee une ambitieuse reforme de l'orientation afin d'ameliorer la liaison lycee-enseignement superieur. Par ailleurs, 100 nouvelles sections d'apprentissage en lycee professionnel ont ete ouvertes. Le rapprochement des recrutements et des departs effectifs a la retraite - ce qui engendre des economies en nombre de postes de stagiaires (3 175 postes) -, la diminution du nombre d'assistants etrangers, dont les services seront traites differemment, permettent une meilleure gestion des emplois. L'amelioration de l'encadrement est renforcee en outre par l'affectation de 2 200 appeles du contingent supplementaire pour atteindre un effectif total de 4 700. Ce dispositif continue de recevoir, au sein de la communaute educative, un accueil tres favorable. Enfin, le projet de budget pour 1997 prevoit, dans l'enseignement scolaire, la creation de 300 emplois nouveaux au titre de la mise en oeuvre du « plan violence » dont 150 maitres d'internat surveillants d'externat, 80 de personnels d'education et 20 d'assistante sociale, ce qui contribue a renforcer davantage l'encadrement sanitaire et social des eleves et a accroitre la presence d'adultes dans les etablisements pour mieux prevenir les phenomenes de violence. Enfin, le ministere a engage depuis trois ans un important effort de diminution de l'auxiliarat et de titularisation des maitres auxiliaires (4 000 ont ete titularises l'an dernier a l'issue d'un concours specifique). Un autre concours pour les maitres auxiliaires ayant plus de quatre ans d'anciennete sera prochainement organise en application de l'accord signe avec les organisations syndicales le 14 mai 1996. Les efforts tendant a la titularisation des maitres auxiliaires par la voie des concours ont abouti a des resultats significatifs : entre 1990 et 1996, plus de 24 500 maitres auxiliaires ont ainsi obtenu leur titularisation. Il convient cependant de rappeler que les maitres auxiliaires sont des remplacements dont le nombre croit au cours de l'annee scolaire, en fonction des remplacements a effectuer. De ce point de vue, au niveau national, le nombre de maitres auxiliaires, n'ayant pas ete reemployes a cette date (8 500) est comparable a celui de l'an dernier a la meme epoque.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45123

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5984

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6311